

DECRET N° 83/046 du 22/OI/1983
Portant nomination de Monsieur GOMVOULI
Michel, Secrétaire Principal d'Adminis-
tration des SAF de 4ème échelon, en qua-
lité de Directeur des Services Adminis-
tratifs et Financiers à la Direction
Générale des Affaires Culturelles.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attribu-
tions des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/022 du 18 Janvier 1980 portant attributions et
organisation du Ministère de la Culture, des Arts et des Sports Chargé de
la Recherche Scientifique ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Pré-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644
susvisé ;

Le Conseil de Cabinet entendu

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur GOMVOULI Michel, Secrétaire Principal d'Administra-
tion des SAF de 4ème échelon de la Catégorie B hiérarchie II, est nommé
Directeur des Services Administratifs et Financiers à la Direction Générale
des Affaires Culturelles en remplacement de Monsieur TOMBE-MOULOMBO Bernard,
appelé à d'autres fonctions.

.../...

Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret.

Article 3.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 22 Janvier 1983

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Pour le Ministre de la Culture, des
Arts et de la Recherche Scientifique
en mission.

Le Ministre de l'Education Nationale

Antoine NDINGA-ORA.-

Le Ministre des Finances

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

X